

Prix Entrepreneuriat Etudiant 2017

Modalités d'inscription et règlement du concours

Audition des candidats et jury : 16 mars 2017
Lieu : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont Ferrand
Date limite d'inscription : le 16 février 2017
Date limite d'envoi des dossiers : 6 mars 2017

Le Pôle Entrepreneuriat Etudiant Auvergne (PEEA), labellisé PEPITE par le MESR, organise l'édition 2017 du Prix Entrepreneuriat Etudiant, en collaboration avec son réseau de partenaires et ses financeurs.

Créé à la rentrée 2010, le PEEA-PEPITE a pour missions de sensibiliser et former à l'entrepreneuriat les étudiants des établissements de l'Université Clermont Auvergne et Associés, et d'accompagner les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets.

Aujourd'hui le PEEA, c'est :

- La sensibilisation à l'esprit d'entreprendre d'un nombre croissant chaque année d'étudiants de l'Université Clermont Auvergne et Associés,
- La reconnaissance et la mise en place du statut « Etudiant-Entrepreneur pour mieux accompagner les projets de création d'entreprise des étudiants et des jeunes diplômés,
- La formation à l'entrepreneuriat et le financement de modules permettant d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires au projet de création d'entreprise,
- Des financements alloués aux porteurs de projets pour les accompagner vers la création
- Un réseau de partenaires engagés dans l'accompagnement des porteurs de projet,
- Des référents entrepreneuriat au sein des établissements de l'UCAA

Le Prix Etudiant Entrepreneur, événement emblématique du PEEA PEPITE, vise à distinguer des étudiants, des jeunes diplômés, et des lycéens de l'académie de Clermont-Ferrand, porteurs de projets fictifs ou réels pour la création ou la reprise d'entreprises, ou ayant déjà créé leur entreprise.

✓ Qui peut concourir ?

⇒ **Les étudiants** inscrits dans une filière de formation des Etablissements d'Enseignement Supérieur ou Assimilés de l'académie de Clermont-Ferrand, sur l'année du Concours.

Les étudiants qui souhaitent concourir doivent impérativement contacter le référent entrepreneuriat de leur établissement qui leur fixera les modalités internes.

Pour être considérée, la candidature de l'étudiant doit être validée :

- soit par le référent entrepreneuriat de son établissement ou l'un des enseignants préparant les étudiants au Concours.
- soit directement par le PEEA pour les diplômés.

⇒ **Les lycéens** de l'académie de Clermont-Ferrand (en groupe ou individuellement) uniquement pour la catégorie « Graines de porteurs » qui leur est réservée.

⇒ **Les jeunes diplômés** des établissements de l'académie de Clermont-Ferrand (depuis moins de 3 ans) uniquement pour la catégorie « Création d'entreprise ».

Les candidats doivent s'inscrire dans une catégorie.

✓ Trois catégories d'inscription pour l'édition 2017 :

- **Catégorie « Envie d'entreprendre »** : projets fictifs d'équipe.
- **Catégorie « Création d'entreprise »**, projets réels d'étudiants ou jeunes diplômés.
- **Catégorie « Graines de porteurs »**, projets portés par un(e) lycéen(ne) ou un groupe de lycéens.

✓ Sept prix distingueront des projets spécifiques au sein de l'une ou l'autre de ces catégories :

- **Le Prix « Envie d'entreprendre »**, sera décerné au meilleur projet fictif d'équipe tant dans le choix de ses membres –complémentarité et répartition des rôles- que dans le traitement du business plan.
- **Le Prix « Création d'entreprise »**, sera attribué au projet le plus abouti, en termes de potentiel de création à court terme et de viabilité économique du projet.
- **Le Prix « Graines de porteurs »**, récompensera un projet pertinent porté par un(e) lycéen(ne) ou un groupe de lycéens.
- **Le Prix « Innovation »** sera décerné au projet faisant appel à la Recherche Publique, et/ou présentant le plus de perspectives technico-économiques.
- **Le Prix « développement local »** récompensera le projet possédant le plus grand potentiel de création d'emploi en Auvergne (salarier et/ou sous-traitance).
- **Le Prix « Au-delà des frontières »** sera attribué au meilleur projet à dimension internationale.
- **Le Prix « Economie Sociale et Solidaire »** distinguera un projet inscrit dans une perspective de développement durable et reconnu pour son utilité sociale et sa viabilité économique.

Par ailleurs, le **Prix « Coup de cœur »** et le **Prix « PEPITE Auvergne »** récompenseront deux projets d'implantation sur le territoire auvergnat. Le jury prendra en compte l'originalité du projet, le concept, et la qualité de la présentation.

Le jury se donne le droit de ne pas décerner un des prix si la qualité des projets est jugée insuffisante.

✓ **Audition et remise des prix**

⇒ **Tous les candidats seront auditionnés le 16 mars 2017 par un jury**, composé d'acteurs de la création d'entreprise en région.

Une présentation de type diaporama est attendue, mais tout autre support de présentation est bienvenu.

⇒ **La présence des étudiants, des jeunes diplômés et des lycéens candidats est obligatoire lors de la cérémonie de remise des prix.**

Aucun prix ne sera attribué à des étudiants, des jeunes diplômés et des lycéens absents, le cas échéant le jury se réserve le droit de sélectionner et de récompenser un autre projet présenté le jour du Concours.

⇒ **Une équipe doit être représentée par au moins un de ses membres lors de l'audition et de la remise des prix.**

Dossier de candidature

Il comprend 3 éléments :

- ❶ **La fiche d'inscription** complétée, validée et signée.
- ❷ **Une description de votre projet** en suivant le plan indicatif ci-joint (5 pages **maximum**)
- ❸ **Le curriculum vitae détaillé** du porteur de projet et, s'il y a lieu, de celui des membres de l'équipe.

⇒ **Important** : Votre dossier doit être envoyé **sous format PDF en deux pièces jointes (PJ)** :

1 - **La fiche d'inscription** (ci-jointe) devra être enregistrée de la façon suivante :

« *Prix Entrepreneuriat Etudiant 2017 inscription [nom de votre projet]* »
avant le **16 février 2017 à 16 heures**

2 - La description de votre projet accompagnée du ou des CV. Elle doit être enregistrée de la façon suivante : « *Prix Entrepreneuriat Etudiant 2017 dossier [nom de votre projet]* »

Le dossier complet devra parvenir avant le **2 mars 2017 à 16 heures**

Plan indicatif du dossier de participation (5 pages maximum)

1 - Description du projet

- Origine du projet
- Description du produit, service ou procédé
- Caractère innovant de la technologie
- Liberté d'exploitation, éventuels risques de contrefaçon
- Aspects réglementaires
- Études de faisabilité technique réalisées

2 - Équipe

- Fonctions et contributions du candidat et des membres de l'équipe
- Compétences et expériences professionnelles du candidat et des membres de l'équipe
- Motivation, engagement personnel du candidat
- Recrutements prévus

3 - Marché visé

- Avantages concurrentiels
- Informations sur la concurrence
- Applications visées

4 - Moyens nécessaires à la maturation du projet

- Études à réaliser (technologique, d'organisation commerciale, financière, juridique...)
- Formation à apporter au candidat
- Partenariats existants ou à mettre en œuvre (laboratoires publics, centres techniques, entreprises...)
- Planning des dépenses prévisionnelles

5 - Caractéristiques de l'entreprise envisagée

(À développer selon l'état d'avancement du projet)

- Besoins en locaux, en matériel,...
- Moyens financiers à mobiliser : besoins financiers et financements envisagés (apport personnel, emprunts, fonds de capital d'amorçage, aides publiques, etc.)
- Structure de l'entreprise envisagée (toutes les structures juridiques sont acceptées : SARL, SA, SAS, SCOP...)

A noter :

Les projets "entrepreneuriat étudiant" nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique (marché) et juridique. Le jury auditionnant les candidats s'attachera à examiner la qualité du travail mis en œuvre par les étudiants et du projet, l'analyse objective des enjeux, forces et faiblesses de celui-ci mais également la capacité des candidats à déterminer les points à approfondir sur les plans technique, économique et juridique.

Conseils

1/ Donnez les arguments scientifiques ou techniques qui peuvent montrer la validité de votre projet ou expliquez comment vous pensez obtenir ce résultat.

2/ Indiquez si vous avez la liberté d'exploitation de l'idée ou des résultats que vous voulez utiliser. Si ce n'est pas le cas, comment vous envisagez de vous procurer cette possibilité.

3/ Si une étude de faisabilité économique a déjà été réalisée, joignez-en le rapport.

Si ce n'est pas le cas, vous devez néanmoins avoir une première connaissance du marché ou du segment de marché que vous voulez investir ainsi que de l'état de la concurrence.

4/ Décrivez la vision que vous avez de votre future entreprise (activités, équipe, taille, financement...), projetez-vous à maximum 3 ans...en sachant que les prévisions sont faites pour être modifiées.

5/ La liste de dépenses prévisionnelles vous permet de prévoir les prestations nécessaires à la maturation de votre projet.

Pour toute information sur le Prix Entrepreneuriat Etudiant 2017, veuillez contacter le PEEA PEPITE : pepите.auvergne@sigma-clermont.fr